

FICHE ENVIRONNEMENT

Cyanobactéries : que faire ?

LA PROVENANCE DES CYANOBACTÉRIES

Les cyanobactéries sont présentes depuis des millénaires, dans toutes les voies d'eau.

Leur développement est optimal dans des eaux calmes et lorsque les températures augmentent.

Il existe différents types de cyanobactéries qui libèrent différentes toxines. Elles ne sont pas toutes toxiques pour l'Homme ou la faune.

Les paramètres importants sont le type de cyanobactérie et les concentrations de toxines.

QUELS SONT LES DANGERS ?

Pour l'Homme, lorsque des cyanobactéries ont été ingérées, des maux de ventre, des maux de tête, des diarrhées et/ou des vomissements peuvent être des conséquences. Plus souvent des irritations cutanées sont occasionnées en cas de contact.

Attention : les conséquences sur les animaux peuvent être plus graves. Des cas de mortalités ont pu être observés.

LES PRÉCONISATIONS :

En cas de contact cutané avec de l'eau contaminée, il est préconisé de se rincer à l'eau claire.

Contactez un médecin si des symptômes plus graves sont ressentis.

COMMENT SIGNALER LA SUSPICION DE CYANOBACTÉRIES ?

EER centralise les signalements à l'échelle de la DTS et transmet aux différents organismes et établissements compétents.

La démarche à suivre :

- Prendre des photos sous divers angles (plan général et plan zoomé).
- Renseigner la localité : itinéraire, bief, PK et commune mouillée.
- Indiquer si des animaux ou poissons morts sont constatés.
- Envoyer les informations à l'UF EER + Martin MANIGOLD par mail :
 - o eer.stve.dts@vnf.fr
 - o martin.manigold@vnf.fr

PUIS-JE AFFIRMER LA PRÉSENCE DE CYANO ?

Non, seule **une analyse en laboratoire permet de déterminer** la présence de cyanobactéries, leur toxine et leur concentration.

Lors d'une inspection visuelle, nous ne pouvons que suspecter la présence de cyanobactéries, grâce à des indices de présence.

LES INDICES VISIBLES SUR L'EAU :

Les **cyanobactéries peuvent être sous différentes formes**, visibles et non visibles.

Celles visibles forment régulièrement des fines pellicules flottantes à la surface de l'eau ou légèrement sous la surface de l'eau, de couleur verte/ bleue. Elles peuvent se confondre avec des dépôts de pollen ou d'hydrocarbure.



Exemples de blooms de cyanobactéries à la surface de l'eau.

LES RESPONSABILITÉS ET LE RÔLE DE VNF ?

VNF n'est pas responsable de la prolifération de cyanobactéries. De fait, notre rôle est de prévenir les services et organismes compétents qui alerteront les usagers si besoin (listes des organismes au verso, si nécessaire).

Les activités principales de VNF, telles que la gestion de la navigation et la gestion hydraulique, **ne sont pas impactées** par la présence de cyanobactéries.

Les activités annexes de loisir dans les lieux autorisés, telles que la pêche, la baignade et les sports nautiques, ne sont pas de la responsabilité de l'établissement. Elles peuvent tout de même être suspendues par d'autres organismes en cas de présence confirmée de cyanobactéries.

Listes des contacts par département

Département de la Moselle (57) :

Instance/Acteur	Mail
ARS – Grand-Est	ars-grandest-alerte@ars.sante.fr
OFB - service départemental du 57	sd57@ofb.gouv.fr
DDT 57	ddt@moselle.gouv.fr
DREAL - Grand-Est	dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr
Fédération de pêche 57	federationpeche57@orange.fr
Le responsable et l'adjoint de l'UT MRS	vincent.lips@vnf.fr Jean-marie.krummenacker@vnf.fr
<i>Les communes mouillées concernées pour information</i>	<i>Se renseigner auprès des UT</i>

Département du Bas-Rhin (67) :

Instance/Acteur	Mail
ARS – Grand-Est	ars-grandest-alerte@ars.sante.fr
OFB - service départemental du 67	sd67@ofb.gouv.fr
DDT 67	ddt@bas-rhin.gouv.fr
DREAL - Grand-Est	dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr
Fédération de pêche 57	federation@peche67.fr
Le responsable et l'adjoint de l'UT MRS ou l'UT SR	<i>Se renseigner auprès des UT</i>
<i>Les communes mouillées concernées pour information</i>	<i>Se renseigner auprès des UT</i>

Département du Haut-Rhin (68) :

Instance/Acteur	Mail
ARS – Grand-Est	ars-grandest-alerte@ars.sante.fr
OFB - service départemental du 67	sd68@ofb.gouv.fr
DDT 68	ddt@haut-rhin.gouv.fr
DREAL – Grand-Est	dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr
Fédération de pêche 68	contact@peche68.fr
Le responsable et l'adjoint de l'UT RRS ou l'UT SR	<i>Se renseigner auprès des UT</i>
<i>Les communes mouillées concernées pour information</i>	<i>Se renseigner auprès des UT</i>

Département du territoire de Belfort (90) :

Instance/Acteur	Mail
ARS – Grand-Est	ars-bfc-direction-generale@ars.sante.fr
OFB - service départemental du 90	sd90@ofb.gouv.fr
DDT 90	ddt@territoire-de-belfort.gouv.fr
DREAL - Bourgogne Franche-Comté	dreal-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr
Fédération de pêche 90	contact@fede-peche90.fr
Le responsable et les adjoints de l'UT RRS	nicolas.scholtus@vnf.fr
<i>Les communes mouillées concernées pour information</i>	<i>Se renseigner auprès des UT</i>

Département de la Haute-Saône (70) :

Instance/Acteur	Mail
ARS – Grand-Est	ars-bfc-direction-generale@ars.sante.fr
OFB - service départemental du 70	sd70@ofb.gouv.fr
DDT 70	ddt@haute-saone.gouv.fr
DREAL – Bourgogne Franche-Comté	dreal-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr
Fédération de pêche 70	federation@peche-haute-saone.com
Le responsable et les adjoints de l'UT RRS	nicolas.scholtus@vnf.fr
<i>Les communes mouillées concernées pour information</i>	<i>Se renseigner auprès des UT</i>